

## 2 L'EMPLOI BANCAIRE LUXEMBOURGEOIS DANS UN CONTEXTE DE CRISE FINANCIÈRE

En 2008, le secteur bancaire international a dû faire face à sa plus grave crise depuis la grande dépression de 1929. Le fait le plus marquant et en quelque sorte le point de rupture aura été la faillite de la banque d'affaire américaine Lehman Brothers en septembre.

Sur le plan du financement des banques, les interventions des Banques centrales et des gouvernements ont permis de réduire considérablement les tensions (baisse importante des taux interbancaires dans un cas, recapitalisations dans l'autre) et d'assurer la stabilité du système financier.

Toutefois, les motifs d'inquiétudes sont encore nombreux. En effet, à la suite des perturbations sur les marchés financiers, le recul important de la demande intérieure a progressivement entraîné les économies occidentales en phase de récession. Ces développements pèsent lourdement sur les différentes catégories de revenus des banques (commissions, dividendes...), déjà fortement frappées par la valorisation moindre de leurs actifs.

De plus, les banques ont vu leurs valeurs boursières (capital flottant) s'effondrer au cours des derniers mois (voir à ce sujet le graphique 4), ce qui pourrait entraîner une nouvelle phase de concentration du secteur en Europe.

Tous ces éléments ne conduisent pas à l'optimisme, au moins à court terme, sur le plan de l'emploi bancaire au Luxembourg. Ce dernier, qui était en progression continue depuis quatre ans, pourrait maintenant subir les effets de cet environnement défavorable.

Ces constats nous amènent donc à examiner les questions suivantes : quel est le bilan au 31 décembre 2008 de la crise bancaire sur l'emploi ? Quelles comparaisons peut-on faire avec la précédente crise de 2001 ? La structure et la spécialisation de la place bancaire luxembourgeoise constituent-elles un risque ou un avantage ? Quels sont les risques qui pèsent sur l'emploi ?

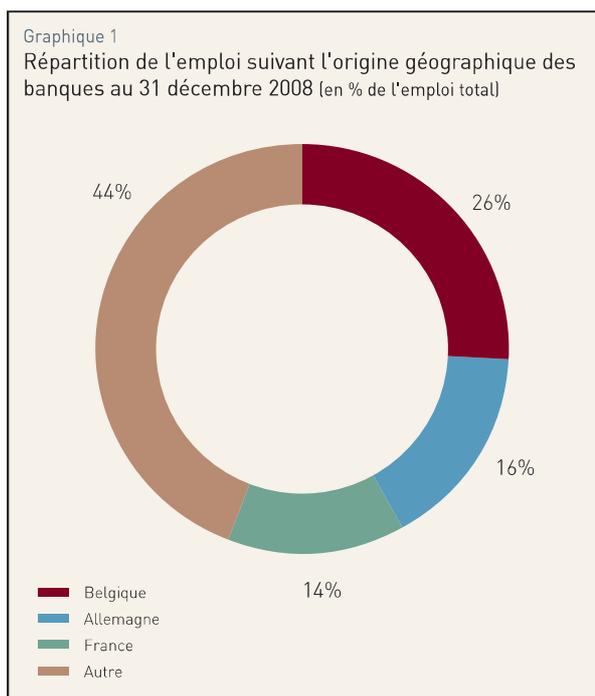
### 2.1 QUELQUES ÉLÉMENTS FACTUELS ET HISTORIQUES

L'effectif des banques luxembourgeoises a pratiquement quadruplé en moins de 30 ans, passant de 7 288 employés en juin 1980 à 27 208 en décembre 2008. Dans le même temps, leur somme de bilan agrégée, qui constitue une mesure du niveau d'activité financière, faisait plus que décupler passant de 87 à 935 milliards d'euros. Le même constat s'impose à l'observation de l'évolution du produit net bancaire : la valeur de ce dernier a été multipliée par 13 au cours des 28 dernières années, essentiellement en raison de la forte croissance des commissions perçues. Ces quelques chiffres illustrent l'extraordinaire développement de l'activité bancaire luxembourgeoise en à peine un quart de siècle. En ne considérant que l'emploi, cette évolution demeure singulière au regard de ce qui a été observé dans la zone euro ces dernières années (tableau ci-dessous). Le Luxembourg est ainsi le pays qui affiche la plus forte croissance de l'emploi bancaire de la zone euro sur la période 1997-2006 (+29 %). Seule la croissance chypriote a atteint un niveau comparable (+23 %).

Tableau 1  
Evolution de l'emploi bancaire dans la zone euro sur la période 1997 - 2006

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 2006/1997
Allemagne	765 850	768 300	772 400	775 800	772 100	753 950	725 550	712 300	705 000	692 500	-10%
France	420 702	418 211	419 267	415 586	426 441	430 178	426 570	435 526	432 197	435 413	3%
Italie	343 722	339 415	336 487	340 884	341 299	340 440	336 661	336 354	335 917	339 878	-1%
Espagne	245 916	246 045	243 509	243 172	244 781	243 429	243 462	246 236	252 831	261 890	6%
Pays-Bas	111 487	119 106	124 298	129 277	131 230	125 911	120 539	118 032	120 165	116 500	4%
Autriche	74 321	73 819	73 511	73 648	74 606	74 048	73 308	72 858	75 303	76 323	3%
Belgique	76 603	76 607	76 288	76 333	76 104	75 370	73 553	71 347	69 481	67 957	-11%
Grèce	56 722	57 798	58 606	60 154	59 624	60 495	61 074	59 337	61 295	62 171	10%
Portugal	64 554	61 965	61 319	58 097	55 538	55 679	54 350	53 230	54 035	58 213	-10%
Irlande	37 667	37 667	37 667	34 770	40 928	36 585	35 658	35 564	37 702	39 154	4%
Luxembourg	19 135	19 814	21 197	23 035	23 894	23 300	22 513	22 549	23 224	24 752	29%
Finlande	26 816	25 344	24 721	25 167	26 733	27 190	26 667	25 377	25 182	23 947	-11%
Chypre	8 828	9 027	9 154	9 802	10 115	10 613	10 480	10 617	10 799	10 845	23%

Source : BCE



Source : BCL

Par ailleurs, l'autre particularité bien connue de la place bancaire luxembourgeoise réside dans sa structure à la fois internationale et spécialisée. Ainsi, pour illustrer le premier point, rappelons que le nombre de banques pleinement domestiques est extrêmement faible et que 97% des établissements établis au Luxembourg sont soit des filiales soit des succursales de banques étrangères. En ce qui concerne le second point, sans préjudice des subtilités locales, les banques peuvent être classées en trois grandes catégories : les banques de dépôts (« retail banking »), dont le rôle est de financer l'économie « réelle » (les consommateurs et les producteurs); les banques d'affaires (« private banking »), dont le rôle consiste à gérer des actifs de tiers; et enfin, les banques de financement et d'investissement (« CIB ») spécialisées dans la gestion d'actifs pour compte propre. Le modèle le plus répandu en Europe continentale est celui de la banque dite « universelle », c'est-à-dire l'adossement des activités de banque d'investissement et de banque d'affaires à une activité de banque de dépôts. C'est par exemple le modèle représentatif en Allemagne, en France ou en Belgique. Il est plus conservateur, et donc moins risqué, que le modèle américain de banques spécialisées. Or, il se trouve que les filiales et succursales de banques étrangères installées au Luxembourg (dont 48% sont soit d'origine belge, allemande ou française) poursuivent majoritairement des activités de banques d'affaires tout en étant rattachées à des maisons mères dont le modèle est celui de la banque universelle. De manière plus précise, ces filiales et succursales sont réglementairement des banques universelles, mais dans les faits apparaissent plutôt comme des banques spécialisées. Cette particularité est de nature à exposer le secteur bancaire luxembourgeois à un risque d'absence de diversification de leurs affaires.

## 2.2 QUEL BILAN EN MATIÈRE D'EMPLOI BANCAIRE PEUT-ON TIRER DE LA CRISE FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2008 ?

De nombreuses banques, en particulier américaines, anglaises ou islandaises, ont été fortement impactées par la crise financière au cours de l'année 2008. Pour la place bancaire luxembourgeoise, cela s'est traduit par la mise en place d'un certain nombre de plans sociaux (State Street Bank, Sella Bank ou JP Morgan par exemple). Toutefois, au 31 décembre, seule la Landsbanki Luxembourg SA, d'origine islandaise, employant 143 personnes, était en liquidation.

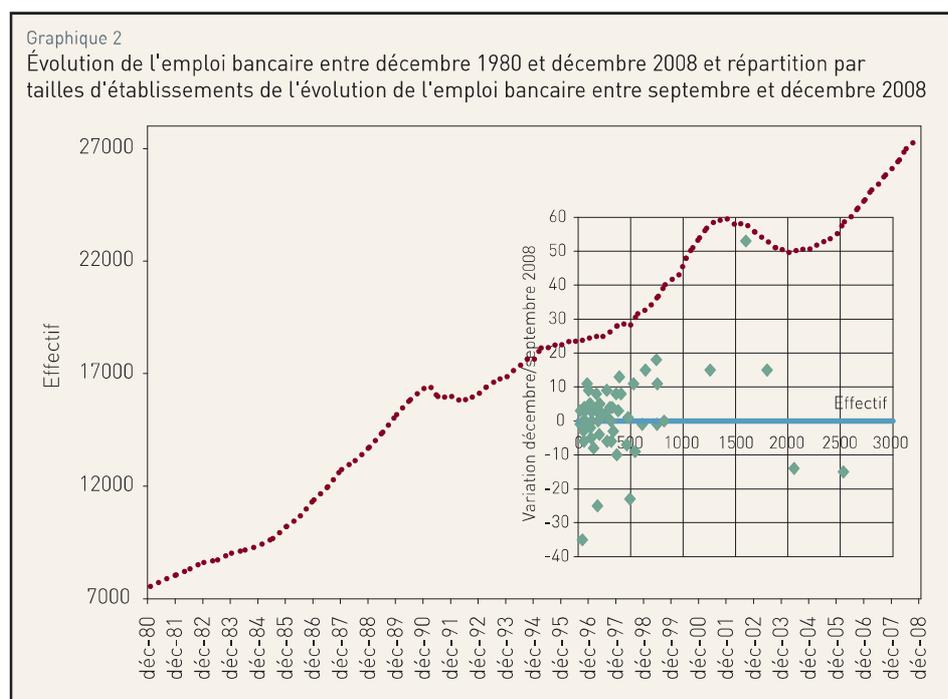
Au cours de l'année 2008, en dehors de cette mise en liquidation, 40 banques ont réduit leurs effectifs d'un total de 641 emplois. Parmi ces 40 banques, trois, totalisant 137 emplois, ont été retirées de la liste des banques mais pour des raisons qui ne sont pas directement liées à la crise financière (cf. paragraphe de ce bulletin consacré aux constitutions et retraits).

Au total, le secteur bancaire luxembourgeois a créé 1 069 emplois entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, portant l'effectif de la place à 27 208 personnes (+4,09%). Bien que positive, cette croissance de l'emploi est plus faible que celles observées en 2007 (+5,68%) et en 2006 (+6,50%); elle correspond surtout aux prémices d'une tendance qui sera sans doute négative tout au long de l'année 2009, en raison des pressions exercées par la crise économique sur les revenus récurrents des banques (intérêts et commissions). En outre, les situations des banques islandaises Glitnir (39 emplois au 31 décembre 2008), déclarée en suspension de paiement (article 60-2 de la loi du 5 avril 1993), et Kaupthing (185 emplois), en restructuration, demeurent fragiles et pourraient venir renforcer cette tendance négative.

Finalement, au cours du dernier trimestre 2008, l'emploi bancaire était en recul (-0,22%) pour la première fois depuis le premier trimestre 2004.

Cette crise économique et financière, dont les contours et les répercussions sont encore assez mal définis, intervient un peu plus de cinq ans après la fin de la crise financière entamée en 2001. Quels enseignements peut-on tirer de cette dernière en matière d'impact sur l'emploi bancaire ?

Tout d'abord, la crise de 2001 n'était pas une crise systémique. Il s'agissait d'un retournement brutal de cycle lié au dégonflement soudain du prix d'un certain nombre d'actifs (en particulier des valeurs technologiques). Le point commun avec la situation actuelle réside dans l'effondrement des capitalisations boursières internationales. Il faut cependant souligner que ce dernier a été beaucoup moins fort en 2001 qu'il ne l'est actuellement. De plus, l'économie mondiale avait mieux résisté à la crise qu'elle ne le



Source : BCL



fait aujourd'hui, en raison notamment des relais de croissance constitués par les pays dits « BRIC » (Brésil, Russie, Inde et Chine). Or, en raison du recul des prix des matières premières et d'une atonie de la consommation dans les grandes économies de l'OCDE, ces pays sont eux-mêmes entraînés dans un ralentissement économique marqué. Au final, la crise de 2001, en tant que crise financière, a néanmoins eu un impact négatif sur l'emploi bancaire à Luxembourg.

Ainsi, après avoir culminé à 23 879 emplois en fin d'année 2001, l'effectif des banques luxembourgeoises avait connu alors une longue période de décroissance qui ne s'est achevée qu'à la fin du premier trimestre 2004, pour atteindre 22 385 emplois. En regard des conséquences de la crise de 2001 (retour des capitalisations boursières européennes et américaines à leurs niveaux de 1998, fort ralentissement des économies occidentales...), cette baisse de 6,26% de l'emploi bancaire salarié semble plutôt modérée. Elle est proportionnelle à la baisse de 6,36% de la somme de bilan et de 7,13% du produit bancaire sur la période. Cette dernière s'explique en grande partie par de moindres commissions perçues (-7% en moyenne trimestrielle sur la période) alors que la marge sur intérêt (intermédiation bancaire et revenus des valeurs mobilières à revenu fixe) demeurait stable. La transmission du ralentissement de l'activité à l'emploi s'est donc faite avec retard, puisqu'elle n'est intervenue qu'en début de 2002 alors que la crise financière sévissait depuis mars 2001.

L'époque actuelle se caractérise par un retard d'ajustement encore plus prononcé de l'emploi bancaire qui n'est en baisse qu'au quatrième trimestre 2008 alors que la crise financière a véritablement éclaté en août 2007.

Si l'on considère qu'une véritable aggravation de la crise financière s'est produite en septembre 2008, avec la faillite de Lehman Brothers, la transmission à l'emploi est au moins aussi rapide qu'en 2001.

### 2.3 QUELS SONT LES RISQUES À COURT TERME QUI PÈSENT SUR LA PLACE BANCAIRE LUXEMBOURGEOISE ?

D'une manière générale deux risques majeurs pèsent sur l'emploi bancaire : une atonie des activités financières, notamment dans le domaine de l'administration d'actifs, et une consolidation du secteur en raison de la faiblesse actuelle des capitalisations boursières.

En ce qui concerne les activités financières, au quatrième trimestre 2008, le produit bancaire des banques luxembourgeoises affichait une contraction de 7,4% par rapport à son niveau du quatrième trimestre 2007. Cette baisse s'est trouvée amortie par la forte progression de la marge sur intérêts. Celle-ci sera soutenue dans un premier temps par la tendance à la baisse des taux d'intérêt compte tenu de la transformation d'échéances ; elle subira cependant dans un deuxième temps les conséquences d'une contraction du volume des affaires entamée depuis le quatrième trimestre 2008. En revanche, le nombre d'OPC continuait sa progression en décembre 2008. Ainsi, même si la valeur nette d'inventaire est fortement en baisse et que les revenus des banques commencent à être impactés par la crise financière, via le montant des commissions (-5,6% entre décembre 2007 et décembre 2008), l'activité d'administration de fonds et de banque dépositaire demeure soutenue<sup>10</sup>.

Dans le second cas, il est requis tout d'abord de rappeler que le droit du travail luxembourgeois pose le principe de la continuation des relations de travail lors de la modification de la situation de l'employeur<sup>11</sup>.

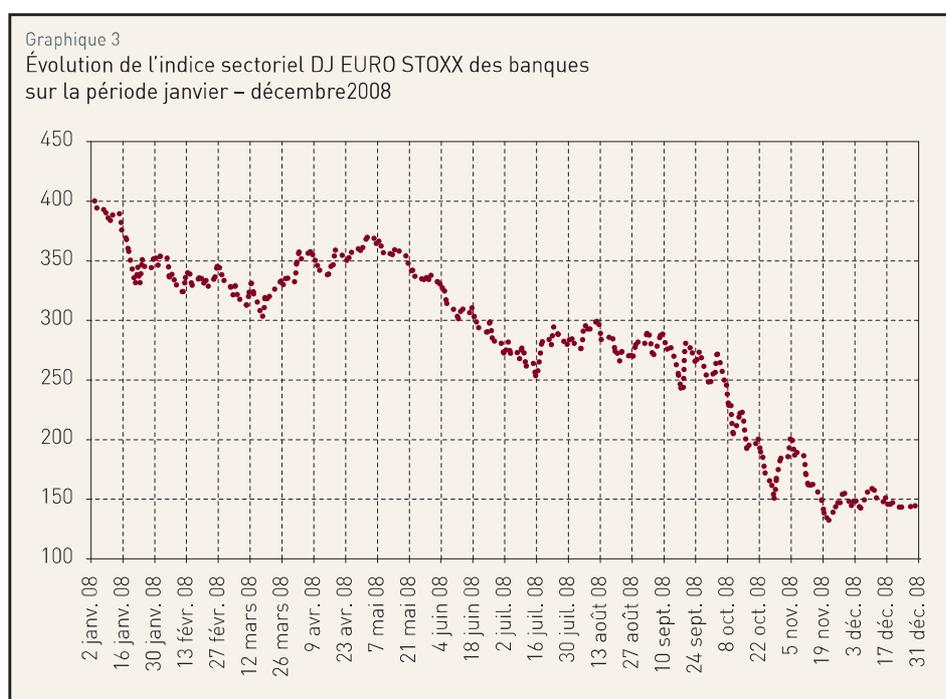
<sup>10</sup> Ce point a été confirmé par plusieurs banques interrogées par la Banque centrale du Luxembourg.

<sup>11</sup> La loi du 24 mai 1989 relative au contrat de travail dispose que « s'il survient une modification dans la situation de l'employeur notamment par succession, vente, fusion [...] tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et les salariés de l'entreprise » [article 36, alinéa 1], renforcé par l'alinéa 2 de ce même article « le transfert de l'entreprise résultant notamment [...] d'une fusion ne constitue pas en lui-même un motif de licenciement pour le cédant ou le cessionnaire ». Cet article est repris dans la convention collective des banques, sous l'article 5, alinéa 3, qui dispose en outre qu'« au cours des deux premières années à partir de cette modification, aucune résiliation pour cause de réorganisation ou de rationalisation [...] ne peut intervenir en défaveur des employés, sauf accord de la délégation des employés ».

Il est peu probable d'observer une diminution franche et immédiate de l'effectif de deux établissements fusionnés. Ainsi, trois opérations de fusions/acquisitions se sont déroulées en 2007 et 2008 :

- Banca Nazionale del Lavoro S.A. et BNP Paribas (31/03/07)
- BPU banca International S.A. et UBI Banca International S.A. (01/10/07)
- Capitalia Luxembourg S.A. et UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A. (01/07/08)

Or, l'effectif cumulé de ces six établissements est passé de 716 en décembre 2006 à 742 en décembre 2008, soit une progression de 3,63%. Durant la même période, l'effectif global des banques luxembourgeoises progressait de 10%.



Source : Bloomberg

## 2.4 CONCLUSION

La situation de l'emploi bancaire au Luxembourg s'est dégradée en toute fin d'année 2008 sous les effets les plus spectaculaires de la crise financière : faillites et plans sociaux. Les risques qui pèsent sur l'activité des banques luxembourgeoises sont importants. En outre, la plupart des grands groupes bancaires internationaux ont d'ores et déjà gelé leurs programmes de recrutement pour 2009. Au meilleur des cas, l'emploi bancaire pourrait stagner tout au long de l'année. Pourtant, en début de décennie, l'emploi bancaire a baissé de 6% alors que la crise financière actuelle se combine avec une grave crise économique qui peut dès lors générer un recul au moins comparable.